

BUT GEA

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Université Paris-Saclay - IUT SCEAUX

En vigueur pour l'année 2026-2027, formations FI et FA

1- Organisation générale des enseignements du Bachelor Universitaire de Technologie	2
2- Validation et capitalisation des UE du B.U.T.	3
2-1 COMPENSATION	3
2-2 REGLES DE PROGRESSION	3
3- L'assiduité et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences.....	4
3-1 ASSIDUITE ET PONCTUALITE	4
3-2 STAGES AU COURS DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE (FI)	5
3-3 ACTIVITES EN ENTREPRISE AU COURS DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE (FA)	5
3-4 PLAGIAT ET ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT	6
4- Composition du jury.....	6
5- Les modalités du contrôle des connaissances et des compétences	7
5-1 LE DEROULEMENT DES EPREUVES DE CONTROLES COMMUNS (FI)	8
5-2 RESSOURCES, SAE, NOTES ET COEFFICIENTS	8
5-3 BILAN SEMESTRIEL ET COMMISSION DE JURY DE DEPARTEMENT	8
6- Vie au sein de l'IUT de SCEAUX	9
Maquette pédagogique – Départements GEA	10
I] Formation initiale (FI) :	10
1) BUT1 : Maquette pédagogique du semestre 1 et du semestre 2	10
2) BUT2 : Maquette pédagogique du semestre 3 et du semestre 4	11
3) BUT3 : Maquette pédagogique du semestre 5 et du semestre 6	13
II] Formation par apprentissage (FA) :	15
1) BUT2 : Maquette pédagogique du semestre 3 et du semestre 4	15
2) BUT3 : Maquette pédagogique du semestre 5 et du semestre 6	19

BUT GEA

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Université Paris-Saclay - IUT SCEAUX

En vigueur pour l'année 2026-2027, formations FI et FA

1- Organisation générale des enseignements du Bachelor Universitaire de Technologie

Les études conduisant à l'obtention du Bachelor Universitaire de Technologie sont organisées à temps plein sur une durée fixée à **six semestres**. La durée de formation encadrée correspond à environ **90 semaines**. Aux enseignements conduisant à la délivrance du Bachelor Universitaire de Technologie s'ajoutent, dans le cadre d'une formation dirigée, 600 heures de projet faisant l'objet d'un tutorat en IUT et de 22 à 26 semaines consacrées à l'accomplissement de stages en entreprise. Les stages prévus dans le programme national sont obligatoires et conditionnent l'obtention du diplôme. Dans le cadre de la formation par alternance, les semaines de stage sont remplacées par des périodes régulières d'activité en entreprise, telles que définies par le calendrier d'alternance de la formation concernée.

La durée des enseignements, dispensés sous forme de cours, de travaux dirigés et de travaux pratiques est d'environ **1 800 heures**.¹

Les activités pédagogiques (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, stages en entreprises, SAE, projets tuteurés, etc.) organisées dans le cadre de la formation se font en présentiel ou, exceptionnellement, à distance.

Les projets faisant l'objet d'un tutorat sont destinés à faciliter l'autonomie de l'étudiant.e. ou apprenti.e. dans la mise en œuvre et le maniement des concepts enseignés dans le cadre de la formation encadrée. Ils sont individuels ou collectifs.

Les enseignements dispensés font l'objet par semestre d'un regroupement **en trois unités d'enseignement pour le BUT1, cinq pour le BUT2 et cinq pour le BUT3**. Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- Un **pôle "Ressources"**, qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- Un **pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ)** qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant.e. ou apprenti.e. développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

L'obtention du Bachelor Universitaire de Technologie donne lieu à l'attribution de **180 crédits européens**. La validation de chaque unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.²

¹ Annexe 1 de l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle. Ce nombre d'heures total est minoré de 20 % dans le cadre de la FA.

² Article 2 de l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle.

2- Validation et capitalisation des UE du B.U.T.

Pour obtenir le Bachelor Universitaire de Technologie, spécialité Gestion des Entreprises et des Administrations (B.U.T. GEA), l'étudiant-e ou apprenti-e doit valider soit l'ensemble des unités d'enseignement constitutives, soit par application des modalités de compensation, soit par décision du jury.

Le B.U.T. GEA fait partie des formations dites LMD (Licence, Master, Doctorat). A ce titre, il permet à l'étudiant-e ou apprenti-e de capitaliser des crédits d'enseignement européens (European Credits Transfer System - ECTS). A l'issue de la troisième année du B.U.T., l'étudiant-e ou apprenti-e capitalisera 180 ECTS, soit l'équivalent de trois années universitaires européennes. C'est par ces crédits que l'étudiant-e ou apprenti-e pourra poursuivre une partie de son cursus à l'étranger tout en validant des diplômes européens et intégrer une poursuite d'études.

Une unité d'enseignement est **définitivement** acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

L'assiduité étant une condition d'obtention d'une unité d'enseignement, la validation d'une unité d'enseignement peut être suspendue en cas d'absentéisme important, selon les modalités définies au paragraphe 3-1. Le relevé de notes affichera alors « DEF » pour défaillant.

Les étudiant-es et apprenti-es qui sortent de l'IUT sans avoir obtenu le diplôme reçoivent une attestation d'études délivrée par le-la directeur-riche de l'IUT comportant la liste des unités d'enseignement capitalisables qu'ils ont acquises, ainsi que les crédits européens correspondants.

2-1 COMPENSATION

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE.

Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétence finale différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent.

Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant-e ou apprenti-e a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

2-2 REGLES DE PROGRESSION

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant-e ou apprenti-e.

La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant-e ou apprenti-e a obtenu :

- La moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- Et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE. La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation du point 2 ou par décision de jury.

Le redoublement n'est pas de droit. Durant la totalité du cursus conduisant au Bachelor Universitaire de Technologie, le jury peut autoriser l'étudiant-e à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements.

Le Code du travail ne prévoit pas explicitement la notion de redoublement, car l'apprenti-e est juridiquement un-e salarié-e. En revanche, il permet un aménagement de la durée du contrat d'apprentissage, notamment par allongement, lorsque l'évaluation du niveau de compétences de l'apprenti-e le justifie, dans les conditions prévues à l'article L6222-7-1 du Code du Travail. Toute décision en matière de redoublement pédagogique ou d'allongement de parcours doit être fondée sur une évaluation pédagogique du niveau de compétences de l'apprenti, et s'inscrire dans le cadre juridique rappelé ci-dessus, afin de garantir à la fois la sécurité des parties au contrat et la qualité de la formation.

Le-la directeur-riche de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins.

3- L'assiduité et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences

3-1 ASSIDUITE ET PONCTUALITE

L'assiduité et la ponctualité à toutes les activités pédagogiques organisées (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, stages en entreprises, SAE, projets tuteurés, ...) dans le cadre de la formation sont obligatoires pendant la durée des études (*Annexe 1 de l'arrêté du 27-5-2021 - JO du 10-6-2021*).

Toute absence est considérée *a priori* comme étant non justifiée.

En formation initiale, la justification d'une absence nécessite la production d'un document original remis par l'étudiant-e auprès du secrétariat pédagogique du Département au plus tard dans les 48h qui suivent son retour à l'IUT et d'une copie du document auprès de l'enseignant selon les règles en vigueur dans le département. Il appartient à la direction du département de juger du caractère justifié ou non d'une absence.

Pour les formations en apprentissage, la justification d'une absence est réalisée dans les 48h à compter du début de l'absence. Les absences justifiées sont régies par le code du travail et la liste des justificatifs à fournir est distribuée à la rentrée à chaque apprenti-e.

Les pathologies chroniques et les handicaps ne sont pris en compte que dans la mesure où ils ont fait l'objet d'une déclaration au Service Santé des Etudiants (SSE), représenté par le service médical de l'IUT. Le SSE émettra un certificat avec des préconisations. Au vu de l'avis rendu, le-la directeur-riche de l'IUT décidera d'autoriser l'étudiant-e. ou apprenti-e à bénéficier des aménagements. Cette autorisation prend la forme d'un PAEH (Plan d'Accompagnement de l'Etudiant en situation de Handicap), valable pour toute la durée du cursus. En cas de situation de handicap temporaire, le PAEH peut être limité dans le temps.

Les rendez-vous en entreprise, même dans le cadre d'un projet tuteuré ou d'un entretien en vue de l'obtention d'un stage ou d'un emploi, ne sont pas considérés comme des justifications valables.

La ponctualité aux cours magistraux, TD, TP, contrôles communs et rendez-vous avec les enseignants ou la direction du département est impérative. Si l'étudiant-e. ou apprenti-e se présente en retard à

un cours magistral à un TD ou à un TP, l'enseignant est libre de l'accepter ou non et de le considérer comme absent sans justificatif.

Les modalités d'application de cette obligation d'assiduité sont définies comme suit :

- Au-delà de 10% d'absence sur le volume horaire semestriel de la formation, toutes absences confondues, les justificatifs de l'usager, étudiant·e ou apprenti·e, seront étudiés. Il pourra être, sur décision du jury après proposition de la commission de département, déclaré défaillant à toute unité d'enseignement dans laquelle l'obligation d'assiduité n'a pas été remplie.
- Un étudiant·e ou apprenti·e absent à l'ensemble des évaluations d'une ressource ou SAE, même après application des dispositions concernant les épreuves de rattrapage, pourra être déclaré défaillant à toute unité d'enseignement comprenant cette ressource ou SAE.

Tout étudiant·e ou apprenti·e considéré comme défaillant, à une unité d'enseignement, dans le cadre de cette procédure de non-respect de l'obligation d'assiduité ne peut valider cette unité d'enseignement et les regroupements cohérents d'unités d'enseignement contenant cette unité d'enseignement. Il en sera informé par un courrier signé par la Directrice de l'IUT.

Le caractère automatique de la validation et de la capitalisation des unités d'enseignement (y compris par compensation) et de la délivrance du diplôme ne s'applique plus si l'obligation d'assiduité n'est pas satisfaite.

3-2 STAGES AU COURS DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE (FI)

Les stages en entreprise figurant au programme de l'enseignement sont obligatoires. Un stage non réalisé ou réalisé partiellement pour une durée inférieure à la durée minimale du stage, entraîne la défaillance à l'ensemble des unités d'enseignement du semestre où la note de stage est nécessaire au calcul de la moyenne de l'UE.

L'étudiant·e est couvert pendant la durée des stages par l'article L 412-8 2° du Code de la Sécurité Sociale, relatif à la couverture des accidents du travail et des maladies professionnelles des élèves et des étudiant·es.

3-3 ACTIVITES EN ENTREPRISE AU COURS DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE (FA)

Les activités en entreprise figurant au programme de l'enseignement sont obligatoires. Tout étudiant·e inscrit pédagogiquement dans un parcours en apprentissage et n'ayant jamais signé de contrat d'apprentissage est déclaré défaillant à l'ensemble des unités d'enseignement du semestre où la note d'activité en entreprise est nécessaire au calcul de la moyenne de l'UE.

Tout apprenti·e dont la durée totale d'activité en entreprise est inférieure à 50% de la durée de l'année universitaire définie par le calendrier d'alternance est déclaré défaillant à l'ensemble des unités d'enseignement du semestre où la note d'activité en entreprise est nécessaire au calcul de la moyenne de l'UE.

Tout apprenti·e dont la durée totale d'activité en entreprise est comprise entre 50% et 75% de la durée de l'année universitaire définie par le calendrier d'alternance pourra être déclaré défaillant à l'ensemble des unités d'enseignement du semestre où la note d'activité en entreprise est nécessaire au calcul de la moyenne de l'UE.

3-4 PLAGIAT ET ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Chaque étudiant·e ou apprenti·e doit signer, puis insérer en début de chaque rapport, dossier ou mémoire, l'engagement de non plagiat suivant : « *Je soussigné(e)....., déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publiés sur toute forme de support, y compris l'internet, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée. En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire ce rapport ou mémoire. Signature* ».

L'équipe pédagogique dispose d'un logiciel d'aide à la détection du plagiat.

Le plagiat est l'action « d'emprunter à d'autres auteurs des passages de leur œuvre, en les donnant pour siens ». En pratique, toute recopie de tout ou partie d'un document sans définir les emprunts par des guillemets ; toute appropriation d'une œuvre textuelle, musicale, photographique ou autre sans mention de sa source, est un plagiat.

L'utilisation de tout outil d'IAG est strictement interdite lors des examens surveillés, sauf mention contraire explicite du responsable de l'épreuve. Tout manquement sera considéré comme une tentative de fraude à l'examen.

Les consignes relatives à l'usage de l'IAG sont précisées par les enseignants. Tout apport produit par un outil d'IAG (sous forme de texte, code, image ou autre) doit faire l'objet d'une citation explicite dans le document final, selon les modalités de référencement applicables. En l'absence de consigne, l'usage n'est pas autorisé. L'utilisation non autorisée de l'IAG dans le cadre d'une évaluation constitue un manquement aux principes d'intégrité et de qualité académique. Il est traité comme un cas de plagiat, dès lors que l'étudiant ou l'étudiante n'est pas l'auteur réel ou l'autrice réelle du travail rendu.

Le plagiat, qui est une forme de contrefaçon, constitue un délit. A ce titre, il engage la responsabilité pénale de son auteur qui est passible des sanctions définies dans le Code de la propriété intellectuelle.

Dans le cadre d'une évaluation, le plagiat est considéré comme une fraude et est susceptible d'être sanctionné en tant que telle suivant la procédure disciplinaire. Toute fraude sera soumise aux dispositions des articles R811-10 à R811-42 du code de l'éducation, relatifs à la procédure disciplinaire dans les établissements d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

4- Composition du jury

Le diplôme portant la mention du Bachelor Universitaire de Technologie et de la spécialité correspondante est délivré par le président de l'Université sur proposition du jury présidé par le-la directeur·rice de l'IUT et comprenant les chef·fe·s de département, pour au moins la moitié des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chargés d'enseignement et, pour au moins un quart et au plus la moitié, des personnalités extérieures exerçant des fonctions en relation étroite avec la spécialité concernée, choisies dans les conditions prévues à l'article L. 613-1 du code de l'éducation.

Le jury présidé par le-la directeur·rice de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant·e ou apprenti·e. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression de l'étudiant·e ou apprenti·e, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du Diplôme Universitaire de Technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie ».

Ces jurys peuvent formuler des recommandations ou des conseils aux étudiant·es ou apprenti·es afin de faciliter la suite de leur formation.

5- Les modalités du contrôle des connaissances et des compétences

L'évaluation des connaissances et des compétences est effectuée par un contrôle continu et régulier des connaissances avec des épreuves en présentiel ou à distance.

Une durée minimale d'une heure de présence est exigée. Si la durée de l'épreuve est inférieure à une heure, alors aucune sortie n'est autorisée. L'accès à la salle d'examen n'est plus possible dès lors qu'un candidat a quitté cette salle d'examen. Au cours de l'épreuve, les sorties temporaires ne peuvent être autorisées qu'à la discrétion de l'enseignant responsable de la matière et à titre très exceptionnel. En dehors de ces cas exceptionnels, toute sortie est définitive ; l'étudiant-e devra rendre obligatoirement sa copie.

Il est rappelé qu'un étudiant-e ou apprenti-e ne s'étant soumis à aucune des évaluations d'une ressource ou SAE, même après application des dispositions concernant les épreuves de rattrapage, est déclaré défaillant à toute unité d'enseignement comprenant cette ressource ou SAE.

Toute absence à une évaluation, quelle qu'en soit la nature, doit être justifiée, conformément à l'article 3.1.

De plus, dans le cas où l'évaluation pour laquelle l'étudiant-e ou apprenti-e a été absent fait l'objet d'une épreuve de rattrapage, l'étudiant-e ou apprenti-e devra, pour en bénéficier, faire une demande d'autorisation de rattrapage, transmise auprès du secrétariat pédagogique si l'évaluation s'est déroulée au cours des épreuves communes organisées par le département, ou auprès de l'enseignant organisateur de l'évaluation dans les autres cas, dans les mêmes délais que la justification de l'absence.

Il appartient à la direction du département, pour les épreuves communes, ou à l'enseignant organisateur dans les autres cas, de juger si l'autorisation de rattrapage est accordée ou non.

L'étudiant-e ou apprenti-e dont l'absence n'est pas justifiée ou qui n'a pas sollicité une demande de rattrapage de sa propre initiative, dans la forme et les délais prescrits plus haut, en perd le bénéfice et sera déclaré absent (la note zéro sera attribuée à l'épreuve manquée). Il en est de même pour un étudiant-e ou apprenti-e absent à une épreuve de rattrapage, quelle que soit la cause de son absence.

Les étudiant-es ou apprenti-es surpris en flagrant délit de fraude sont autorisés à poursuivre leur épreuve, mais remettent leur pièce d'identité au(x) surveillant(s) de salle qui établissent un procès-verbal de la fraude remis à la direction du département. La fraude ou tentative de fraude à une épreuve entraîne la saisine de la section disciplinaire de l'Université de Paris-Saclay.

Avant et pendant les épreuves, le personnel chargé de la surveillance peut demander à tout étudiant-e ou apprenti-e le retrait ou déplacement d'un accessoire vestimentaire notamment couvrant les oreilles ou les poignets le temps de procéder, si besoin en dehors de la salle d'examen et par un surveillant du même sexe, aux vérifications nécessaires, pour s'assurer de l'absence de dispositif de communication électronique de nature à permettre une fraude. Le refus du candidat de se soumettre à cette vérification est considéré comme une tentative de fraude.

La présence d'un appareil connecté non déposé, même éteint, sera considérée comme une tentative de fraude et, à ce titre, pourra faire l'objet d'un rapport de suspicion de fraude établi par le surveillant.

Dans tous les autres cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude aux examens ou aux concours, l'enseignant responsable prend toutes les mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude, notamment le retrait du matériel permettant la fraude, sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats concernés. Il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Seuls les appareils connectés et les calculatrices sont restitués à l'étudiant en fin d'épreuve. Ces matériels ainsi que leur écran le cas échéant, sont photographiés afin

d'établir la fraude (type de matériel, nature de la fraude etc.) et les photos sont jointes au procès-verbal. Il dresse un procès-verbal relatant les faits, qui sera contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention de ce refus est portée au procès-verbal.

Tout étudiant·e ou apprenti·e a droit à la communication de chacune de ses notes ainsi qu'à la consultation de ses copies corrigées.

5-1 LE DEROULEMENT DES EPREUVES DE CONTROLES COMMUNS (FI)

Lors des sessions de contrôles communs des connaissances, les étudiant·es ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition (copies, brouillon, sujet, etc.).

Les étudiant·es sont tenus de se munir d'une carte d'étudiant·e ou d'une pièce d'identité à chaque épreuve de contrôles. Les matériels autorisés sont précisés sur les sujets. Tout matériel non expressément autorisé est interdit. Tout appareil connecté doit être éteint et déposé avec les objets personnels au lieu indiqué par les surveillants. La simple possession d'un appareil connecté, même éteint, sur soi ou auprès de soi lors d'une épreuve vaut présomption de fraude et devra faire l'objet d'un procès-verbal. Tout étudiant·e doit composer seul, à moins que l'enseignant responsable n'ait organisé des contrôles par groupes, et ne pas troubler le bon déroulement de l'épreuve.

Aucun délai supplémentaire de composition ne sera accordé à l'étudiant·e retardataire.

5-2 RESSOURCES, SAE, NOTES ET COEFFICIENTS

Les travaux des étudiant·es ou apprenti·es sont évalués. Ils donnent lieu au calcul d'une moyenne figurant sur les relevés de notes semestriels remis aux étudiant·es ou apprenti·es.

Les travaux et contrôles sont affectés de coefficients déterminés par les enseignants responsables des modules.

Chaque ressource ou SAE est elle-même affectée d'un coefficient dans le respect du programme national.

5-3 BILAN SEMESTRIEL ET COMMISSION DE JURY DE DEPARTEMENT

La commission de jury du département, composée des enseignants du département, se réunit à la fin de chaque semestre et fait le bilan du semestre écoulé. Elle atteste de la validation de droit du semestre si l'ensemble des conditions de validation étudiées plus haut sont respectées. Dans le cas contraire, elle délibère et statue sur la situation des étudiant·es. ou apprenti·es concernés.

Les décisions prises par la commission de jury du Département sont rendues accessible aux étudiant·es dans les meilleurs délais. Ces décisions deviennent définitives qu'une fois entérinées par le jury de l'IUT.

Après proclamation des résultats, le jury communique les moyennes aux étudiant·es ou apprenti·es, sauf celles des étudiant·es ou apprenti·es défaillants pour absentéisme.

Tout étudiant·e ou apprenti·e peut contester (faire appel contre) les décisions de la commission de jury de département qui le concernent, auprès du jury de l'IUT. Pour que sa demande soit prise en considération par le jury de l'IUT, l'étudiant·e ou apprenti·e doit constituer un dossier, argumenté et documenté apportant des éléments nouveaux dont la première commission n'avait pas eu connaissance et demander par lettre à la directrice de l'IUT (avec copie au chef ou à la cheffe de

département) le réexamen de sa situation. Cette demande doit être déposée au moins 48h avant la date de délibération du jury de l'IUT.

Les décisions du jury de l'IUT sont rendues en dernier ressort : elles ne sont pas susceptibles de recours.

6- Vie au sein de l'IUT de SCEAUX

Les étudiant·es et apprenti·es inscrits dans une formation de l'IUT sont tenus de respecter les dispositions du règlement intérieur de l'IUT ainsi que les différents règlements et autres chartes permettant un fonctionnement satisfaisant de l'IUT (informatique, bibliothèque universitaire, enseignement à distance...).

Maquette pédagogique – Départements GEA

I] Formation initiale (FI) :

1) BUT1 : Maquette pédagogique du semestre 1 et du semestre 2

SEMESTRE 1					artition des coef. par compéti			
					Coefficients ressources			
Code ressource	TRONC COMMUN	Heures	dont TP	Heures PT	UE 1.1	UE1.2	UE1.3	Total
R1.01	Environnement économique-1	26			15			15
R1.02	Environnement juridique-1	40			15			15
R1.03	Ressources humaines-1	14	2		11			11
R1.04	Management d'activités-1	18			11			11
R1.05	Environnement sociologique-1	12	2		6			6
R1.06	Fiscalité	15	4			8		8
R1.07	Comptabilité-1	47	16			20		20
R1.08	Outils mathématiques de gestion-1	32	8			10		10
R1.09	Outils numériques de gestion-1	16	8			15		15
R1.10	Finance	14	4			5		5
R1.11	Gestion de projet	10					5	5
R1.12	Psychologie sociale-1	10					7	7
R1.13	Expression/Communication et Culture Générale-1	20	8				15	15
R1.14	Anglais appliqué aux affaires-1	25	12				15	15
R1.15	Projet Personnel et Professionnel-1	10	10		2	2	2	6
R1.AL.31	LV2 appliquée aux affaires-1	13,5					8	8
R1.AL.32	Aide aux Apprentissages et à la Réussite-1	15					8	8
TOTAL RESSOURCES TRONC COMMUN S1		337,5	74	0	330			180
SAE1.01	Situer une organisation dans son environnement	15		15	40			40
SAE1.02	Mettre en œuvre une organisation comptable et fiscale	15		15		40		40
SAE1.03	Construire une posture professionnelle	15		15			40	40
Portfolio	Démarche Portfolio - S1			15				0
TOTAL SAE TRONC COMMUN S1		45	0	60	50			120
TOTAL TRONC COMMUN		382,5	74	60	380			300

SEMESTRE 2					artition des coef. par compéti			
					Coefficients ressources			
Code ressource	TRONC COMMUN	Heures	dont TP	Heures PT	UE 2.1	UE 2.2	UE2.3	Total
R2.01	Environnement économique-2	26			17			17
R2.02	Environnement juridique-2	26			17			17
R2.03	Ressources humaines-2	18	2		12			12
R2.04	Management d'activités-2	15			12			12
R2.05	Fiscalité	12	4			7		7
R2.06	Comptabilité-2	34	12			15		15
R2.07	Outils mathématiques de gestion-2	18	6			8		8
R2.08	Outils numériques de gestion-2	15	6			8		8
R2.09	Contrôle de gestion-2	22	4			12		12
R2.10	Finance-2	13	2			8		8
R2.11	Psychologie sociale-2	10	2				8	8
R2.12	Expression/Communication et Culture Générale-2	20	6				17	17
R2.13	Anglais appliqué aux affaires-2	20	10				17	17
R2.14	Projet Personnel et Professionnel-2	10	10		2	2	2	6
R2.AL.21	LV2 appliquée aux affaires-2	13,5					8	8
R2.AL.22	Méthodes d'enquêtes-2	8					8	8
TOTAL RESSOURCES TRONC COMMUN S1		280,5	64	0	277,5			180
SAE2.01	Contribuer à la gestion d'une organisation en fonction de ses besoins	15		40	15	15	15	45
SAE2.02	Identifier l'impact des décisions de gestion sur la performance de l'organisation	15		40	10	10	10	30
Stage	Stage				10	10	10	30
Portfolio	Démarche Portfolio - S2			10	5	5	5	15
TOTAL SAE TRONC COMMUN S1		30	0	90	33			120
TOTAL TRONC COMMUN		310,5	64	90	310,5			300

Semestre1	UE 1.1 Analyser : analyser les processus de l'organisation dans son environnement - 10 crédits ECTS
	UE 1.2 Décider : aider à la prise de décision - 10 crédits ECTS
	UE 1.3 Piloter : piloter les relations avec les parties prenantes de l'organisation - 10 crédits ECTS
Semestre2	UE 2.1 Analyser : analyser les processus de l'organisation dans son environnement - 10 crédits ECTS
	UE 2.2 Décider : aider à la prise de décision - 10 crédits ECTS
	UE 2.3 Piloter : piloter les relations avec les parties prenantes de l'organisation - 10 crédits ECTS
BCC1 (UE1.1 UE2.1)	Identifier les processus de l'organisation
BCC2 (UE1.2 UE2.2)	Identifier les éléments d'aide à la prise de décision
BCC3 (UE1.3 UE2.3)	Identifier les relations entre les parties prenantes

2) BUT2 : Maquette pédagogique du semestre 3 et du semestre 4

SEMESTRE 3					Répartition des coef par compétence					
Code ressource	TRONC COMMUN	Heures	dont TP	Heures PT	Coefficients ressources					Total
					UE3.1	UE3.2	UE3.3	UE3.4	UE3.5	
R3.01	Environnement économique	10			17					17
R3.02	Environnement juridique	32			17					17
R3.03	Management d'activités	10			13					13
R3.04	Fiscalité	10	2			7				7
R3.05	Traitement numérique des données	33	8			18				18
R3.06	Contrôle de gestion	12	2			12				12
R3.07	Finance	17	4			10				10
R3.08	Expression/Communication et Culture Générale-3	20	6				20			20
R3.09	Anglais appliqué aux affaires-3	20	10				19			19
R3.10	Projet Personnel et Professionnel-3	10	10		3	3	3			9
R3.31	LV2 appliquée aux affaires	13,5					8			8
TOTAL RESSOURCES TRONC COMMUN S3		187,5	42							150
SAE3.01	Contribuer au développement ou à la création d'une organisation	52		70	25	25	25			75
SAE3.01	Contribuer au développement ou à la création d'une organisation	52		70	30	35	50			115
Portfolio	Portfolio-S3			10						0
TOTAL SAE TRONC COMMUN S3		52	0	80	42					75
TOTAL TRONC COMMUN		239,5	42	80	231					
PARCOURS GC2F										
R3.GC2F.11	Fiscalité	19	8					15		15
R3.GC2F.12	Compta appro et révision comptable	48	16					35		35
R3.GC2F.13	Diagnostic financier approfondi BFRE	19	8						40	40
SAE 3.GC2F.02	Etablir le diagnostic financier d'une entreprise après avoir procédé à l'analyse des comptes annuels	52		70	25	25	25	50	50	175
										265
PARCOURS GPRH										
R3.GPRH.11	Gestion administrative individuelle des contrats	10	4					15		20
R3.GPRH.12	Pratique de la paie	13	10					15		20
R3.GPRH.13	Droit de la fonction publique	12	2					10		10
R3.GPRH.14	Gestion des emplois et des parcours professionnels	15	2						16	16
R3.GPRH.15	Pratique du recrutement	15	6						16	16
R3.GPRH.16	Gestion de la formation professionnelle	21	8						18	18
SAE 3.GPRH.02	S'assurer de la conformité du suivi individuel du salarié	27		35	20	15		35		70
SAE 3.GPRH.03	Contribuer à la mise en œuvre des outils RH	25		35				15	50	65
										235
TOTAL RESSOURCES PARCOURS S3 GC2F		86	32		86					
TOTAL SAE PARCOURS S3		52			52					
TOTAL RESSOURCES PARCOURS S3 GPRH		86			86					
TOTAL PARCOURS S3		138	32	70						
TOTAL S3 GC2F		377,5								
TOTAL S3 GPRH		377,5	74	150	369					500

SEMESTRE 4					Répartition des coef par compétence					
Code ressource	TRONC COMMUN	Heures	dont TP	Heures PT	Coefficients ressources					Total
					UE4.1	UE4.2	UE4.3	UE4.4	UE4.5	
R4.01	Environnement économique international	10			17					17
R4.02	Environnement juridique	12			17					17
R4.03	Management d'activités	10			13					13
R4.04	Traitement numérique des données	23	5			47				47
R4.05	Expression/Communication et Culture Générale-4	20	4				20			20
R4.06	Anglais appliqué aux affaires-4	20	8				19			19
R4.07	Projet Personnel et Professionnel-4	10	10		3	3	3			9
R4.31	LV2 appliquée aux affaires	10					8			8
TOTAL RESSOURCES TRONC COMMUN S4		115	27							150
SAE4.01	Participer dans le respect des contraintes réglementaires et dans une démarche de gouvernance durable à la création ou au développement d'une organisation	36		40	18	18	18			54
Portfolio	Portfolio-S4			10	4	4	4	5	5	22
TOTAL SAE TRONC COMMUN S4		36	0	50						76
TOTAL TRONC COMMUN		151	27	50						226
PARCOURS GC2F										
R4.GC2F.08	Fiscalité	11	4					20		20
R4.GC2F.09	Compta appro et révision comptable	19	10					30		30
R4.GC2F.10	Gestion budgétaire	12	4						20	20
R4.GC2F.11	Finance publique et financement	12	4						20	20
R4.GC2F.33	Economie, Finance et innovation	9							10	10
SAE 4.GC2F.02	Analyser la fiabilité d'un projet de reprise d'entreprise	36		40	18	18	18	30	30	114
Stage.GC2F	Stage.GC2F				10	10	10	15	15	60
										274
PARCOURS GPRH										
R4.GPRH.08	Ressources humaines : Dialogue social	10	4					20		20
R4.GPRH.09	Environnement juridique : Droit du travail approfondi - relations individuelles	10	4					20		20
R4.GPRH.10	Ressources humaines : Communication RH	12	5						16	16
R4.GPRH.11	Ressources humaines : E-GRH	12	5						16	16
R4.GPRH.12	Ressources humaines : Responsabilité sociale, santé au travail et QVCT	10	4						18	18
R4.GPRH.13	Contrôle de gestion : tableaux de bord sociaux	9						10		10
SAE 4.GPRH.02	Dialoguer avec les représentants du personnel et les managers	36		40	18	18	18	30	30	114
Stage.GPRH	Stage.GPRH				10	10	10	15	15	60
										274
PARCOURS GEMA										
R4.GEMA.08	Outils et pilotage de l'organisation : Business plan	14	6					50		50
R4.GEMA.09	Management d'activités : Marketing opérationnel et techniques de négociation	16	10						35	35
R4.GEMA.10	Management d'activités : Management opérationnel approfondi	14	6						15	15
SAE 4.GEMA.02	Construire un business plan pour vérifier la faisabilité d'une nouvelle activité	36		40	18	18	18	30	30	114
Stage.GEMA	Stage.GEMA				10	10	10	15	15	60
										274
PARCOURS CG2P										
R4.CG2P.08	CDG : Prise en compte de l'alea	13	4					20		20
R4.CG2P.09	CDG : gestion prévisionnelle approfondie	17	8					30		30
R4.CG2P.10	Management d'activités : Management des opérations approfondi	17	6						30	30
R4.CG2P.11	Outils et pilotage de l'organisation : initiation au pilotage de la performance	16	4						20	20
SAE 4.CG2P.02	Construire, en vue de leur mise en œuvre, les outils de suivi de la performance	36		40	18	18	18	30	30	114
Stage.CG2P	Stage.CG2P				10	10	10	15	15	60
										274
TOTAL RESSOURCES PARCOURS S4		63	22							
TOTAL SAE PARCOURS S4		36		40						
TOTAL PARCOURS S4		99	22	40						
TOTAL S4		250	49	90						500

Parcours : Gestion comptable fiscale et financière (GC2F)

UE 3.1 Analyser : analyser les processus de l'organisation dans son environnement - 6 crédits ECTS
 UE 3.2 Décider : aider à la prise de décision - 6 crédits ECTS
 UE 3.3 Piloter : piloter les relations avec les parties prenantes de l'organisation - 6 crédits ECTS
 UE 3.4 Produire : produire l'information comptable, fiscale et sociale de l'organisation - 6 crédits ECTS
 UE 3.5 Evaluer : évaluer l'activité de l'organisation - 6 crédits ECTS

UE 4.1 Analyser : analyser les processus de l'organisation dans son environnement - 6 crédits ECTS
 UE 4.2 Décider : aider à la prise de décision - 6 crédits ECTS
 UE 4.3 Piloter : piloter les relations avec les parties prenantes de l'organisation - 6 crédits ECTS
 UE 4.4 Produire : produire l'information comptable, fiscale et sociale de l'organisation - 6 crédits ECTS
 UE 4.5 Evaluer : évaluer l'activité de l'organisation - 6 crédits ECTS

BCC1 (UE3.1 UE4.1) Evaluer les processus de l'organisation
 BCC2 (UE3.2 UE4.2) Evaluer les éléments d'aide à la prise de décision
 BCC3 (UE3.3 UE4.3) Coordonner les relations entre les parties prenantes
 BCC4 (UE3.4 UE4.4) Contrôler l'information comptable, fiscale et sociale produite
 BCC5 (UE3.5 UE4.5) Elaborer des outils d'analyse et de prévision de l'activité

Parcours : Gestion et pilotage des ressources humaines (GPRH)

UE 3.1 Analyser : analyser les processus de l'organisation dans son environnement - 6 crédits ECTS
 UE 3.2 Décider : aider à la prise de décision - 6 crédits ECTS
 UE 3.3 Piloter : piloter les relations avec les parties prenantes de l'organisation - 6 crédits ECTS
 UE 3.4 Administrer : gérer l'administration du personnel - 6 crédits ECTS
 UE 3.5 Développer 2 : gérer le développement des ressources humaines - 6 crédits ECTS

UE 4.1 Analyser : analyser les processus de l'organisation dans son environnement - 6 crédits ECTS
 UE 4.2 Décider : aider à la prise de décision - 6 crédits ECTS
 UE 4.3 Piloter : piloter les relations avec les parties prenantes de l'organisation - 6 crédits ECTS
 UE 4.4 Administrer : gérer l'administration du personnel - 6 crédits ECTS
 UE 4.5 Développer 2 : gérer le développement des ressources humaines - 6 crédits ECTS

BCC1 (UE3.1 UE4.1) Evaluer les processus de l'organisation
 BCC2 (UE3.2 UE4.2) Evaluer les éléments d'aide à la prise de décision
 BCC3 (UE3.3 UE4.3) Coordonner les relations entre les parties prenantes
 BCC4 (UE3.4 UE4.4) Conduire les activités administratives des RH
 BCC5 (UE3.5 UE4.5) Mettre en œuvre les politiques RH

Parcours : Gestion entrepreneurial et management des activités (GEMA)

UE 3.1 Analyser : analyser les processus de l'organisation dans son environnement - 6 crédits ECTS
 UE 3.2 Décider : aider à la prise de décision - 6 crédits ECTS
 UE 3.3 Piloter : piloter les relations avec les parties prenantes de l'organisation - 6 crédits ECTS
 UE 3.4 Entreprendre : concevoir la stratégie de création de valeur - 6 crédits ECTS
 UE 3.5 Développer : assurer la gestion et le développement de la chaîne de valeur - 6 crédits ECTS

UE 4.1 Analyser : analyser les processus de l'organisation dans son environnement - 6 crédits ECTS
 UE 4.2 Décider : aider à la prise de décision - 6 crédits ECTS
 UE 4.3 Piloter : piloter les relations avec les parties prenantes de l'organisation - 6 crédits ECTS
 UE 4.4 Entreprendre : concevoir la stratégie de création de valeur - 6 crédits ECTS
 UE 4.5 Développer : assurer la gestion et le développement de la chaîne de valeur - 6 crédits ECTS

BCC1 (UE3.1 UE4.1) Evaluer les processus de l'organisation
 BCC2 (UE3.2 UE4.2) Evaluer les éléments d'aide à la prise de décision
 BCC3 (UE3.3 UE4.3) Coordonner les relations entre les parties prenantes
 BCC4 (UE3.4 UE4.4) Modéliser la proposition de valeur
 BCC5 (UE3.5 UE4.5) Développer la chaîne de valeur

Parcours : Contrôle de gestion et pilotage de la performance (CG2P)

UE 3.1 Analyser : analyser les processus de l'organisation dans son environnement - 6 crédits ECTS
 UE 3.2 Décider : aider à la prise de décision - 6 crédits ECTS
 UE 3.3 Piloter : piloter les relations avec les parties prenantes de l'organisation - 6 crédits ECTS
 UE 3.4 Concevoir : concevoir des outils de contrôle de gestion - 6 crédits ECTS
 UE 3.5 Améliorer : mettre en œuvre des leviers d'amélioration continue des performances de l'organis

UE 4.1 Analyser : analyser les processus de l'organisation dans son environnement - 6 crédits ECTS
 UE 4.2 Décider : aider à la prise de décision - 6 crédits ECTS
 UE 4.3 Piloter : piloter les relations avec les parties prenantes de l'organisation - 6 crédits ECTS
 UE 4.4 Concevoir : concevoir des outils de contrôle de gestion - 6 crédits ECTS
 UE 4.5 Améliorer : mettre en œuvre des leviers d'amélioration continue des performances de l'organis

BCC1 (UE3.1 UE4.1) Evaluer les processus de l'organisation
 BCC2 (UE3.2 UE4.2) Evaluer les éléments d'aide à la prise de décision
 BCC3 (UE3.3 UE4.3) Coordonner les relations entre les parties prenantes
 BCC4 (UE3.4 UE4.4) Analyser le système de contrôle de gestion
 BCC5 (UE3.5 UE4.5) Analyser les outils de la performance

SEMESTRE 5

Répartition des coûts par compétence

SEMESTRE 5						Répartition des coûts par compétence					
						Coefficients ressources					
Code ressource	TRONC COMMUN	Heures	dont TP	Heures PT		UE5.1	UE5.2	UE5.3	UE5.4	UE5.5	Total
R5.01	Environnement économique	17				13					13
R5.02	Environnement juridique	34				18					18
R5.03	Gestion d'activités	18				6					6
R5.04	Traitement numérique des données	29	14				37				37
R5.05	Maths (12)							7			7
R5.07	Expression/Communication et Culture Générale	15	6					11			11
R5.06	Anglais appliqué aux affaires	24	10					11			11
R5.08	Projet Personnel et Professionnel	6	6			3	3	3			9
R5.AL32	LV2 appliquée aux affaires	13,5						8			8
	TOTAL RESSOURCES TRONC COMMUN S5	166,5	36	0							120
SAE5.01	Transformation numérique de l'organisation + SPOC Transition écologique	40		70		60	50	40			150
Portfolio	Portfolio-S5			10							0
	TOTAL SAE TRONC COMMUN S5	40	0	80							150
	TOTAL TRONC COMMUN	206,5	36	80							270
PARCOURS GC2F											
R5 GC2F.09	Fiscalité appro TVA R	18	6						10		20
R5 GC2F.10	Compta appro et révision comptable	51	9						30		30
R5 GC2F.11	Évaluation des résultats et des performances	11	4							20	20
R5 GC2F.12	Gestion de la trésorerie et gestion de portefeuille	19	4							20	20
SAE 5.GC2F.02	Mettre en œuvre la reprise d'une entreprise	40		70			10	20	60	60	150
											230
PARCOURS GPRH											
R5 GPRH.09	Gestion administrative collective	12							8		8
R5 GPRH.10	Gestion de la paie approfondie	22	10						10		10
R5 GPRH.11	Politique de rémunération	12	4						8		8
R5 GPRH.12	Droit du travail appro - relations collectives	14	6						8		8
R5 GPRH.13	Psychosociale et performance sociale	15	4						8		8
R5 GPRH.14	Gestion des compétences approfondie et des talents	15	4							20	20
R5 GPRH.15	Gestion du recrutement approfondi	13	4							20	20
SAE 5.GPRH.02	Optimiser les processus administratifs RH dans une organisation	20		35			10	20	30	30	80
SAE 5.GPRH.03	Optimiser une politique de développement des compétences	20		35				30	30	30	80
											230
PARCOURS GEMA											
R5 GEMA.09	Environnement juridique: droit de la concurrence et de la consommation	15	4						10		20
R5 GEMA.10	Outils et pilotage de l'organisation: outils de gestion du manager	35	14						30		30
R5 GEMA.11	Gestion d'activités: management des équipes	20	6							20	20
R5 GEMA.12	Gestion d'activités: management des relations commerciales	25	8							20	20
SAE 5.GEMA.02	Assurer l'encadrement optimal d'une équipe	20		35			10	20	30	30	80
SAE 5.GEMA.03	Gérer une équipe dans le respect du cadrage	20		35				30	30	30	80
											230
PARCOURS CG2P											
R5 CG2P.09	Gestion d'activités: management des opérations approfondies	20	6						12		12
R5 CG2P.10	Système d'information décisionnel, tableaux de bord et reporting approfondi	20	6							40	40
R5 CG2P.11	Système d'info décisionnel et contrôle budgétaire	25	8						10		10
R5 CG2P.12	Contrôle de gestion: Processus budgétaire avancé	20	6						10		10
R5 CG2P.13	Contrôle de gestion: Comptabilité de gestion approfondie	10	6						8		8
SAE 5.CG2P.01	Mettre en œuvre une démarche qualité et amélioration continue de la performance	40		70			10	20	60	60	150
											230
	TOTAL RESSOURCES PARCOURS S5 GC2F GPRH	108									
	TOTAL RESSOURCES PARCOURS S5 GEMA CG2P	95									
	TOTAL SAE PARCOURS S5	40	0	70							
	TOTAL PARCOURS S5 GC2F GPRH	143	70								
	TOTAL PARCOURS S5 GEMA CG2P	135	70								
	TOTAL S5 GC2F GPRH	349,5	150								500
	TOTAL S5 GEMA CG2P	341,5									

SEMESTRE 6

Répartition des coûts par compétence

SEMESTRE 6						Répartition des coûts par compétence					
						Coefficients ressources					
Code ressource	TRONC COMMUN	Heures	dont TP	Heures PT		UE6.1	UE6.2	UE6.3	UE6.4	UE6.5	Total
R6.01	Environnement économique	12				18					18
R6.02	Gestion d'activités	10				19					19
R6.03	Traitement numérique des données	12	2				37				37
R6.04	Expression/Communication et Culture Générale	12	2					15			15
R6.05	Anglais appliqué aux affaires	13,5	6					14			14
R6.06	Projet Personnel et Professionnel	6	6			3	3	3			9
R6.07	LV2 appliquée aux affaires	12						8			8
	TOTAL RESSOURCES TRONC COMMUN S6	77,5	18			40	40	40	0	0	120
Portfolio	Portfolio-S6			10		5	5	5	5	5	25
	TOTAL SAE TRONC COMMUN S6	0	0	10							25
	TOTAL TRONC COMMUN	77,5	18	10							145
PARCOURS GC2F											
R6 GC2F.07	Fiscalité: imposition du patrimoine et contrôle fiscal	10							20		20
R6 GC2F.08	Compta appro	12							20		20
R6 GC2F.09	Contrôle de gestion	9	7							40	40
SAE 6.GC2F.01	Accompagner le développement de l'entreprise	21		50		30	30	30	30	30	150
Stage	Stage GC2F					25	25	25	25	25	125
											355
PARCOURS GPRH											
R6 GPRH.07	Contrôle de gestion: Gestion de la masse salariale	11	6						40		40
R6 GPRH.08	Optimisation des dispositifs de responsabilité sociale QVCT	10								20	20
R6 GPRH.09	Marketing RH et marque employeur	10								20	20
SAE 6.GPRH.01	Proposer une politique RH dans le cadre d'une évolution du périmètre entreprise	21		50		30	30	30	30	30	150
Stage	Stage GPRH					25	25	25	25	25	125
											355
PARCOURS GEMA											
R6 GEMA.07	Gestion d'activités: management de l'innovation	14	5						20	20	40
R6 GEMA.08	Gestion d'activités: communication corporate et e-réputation	15	5						20	20	40
SAE 6.01	Accompagner le changement	10		25		30	30	30	30	20	130
SAE 6.02	Piloter l'e-réputation d'une organisation	11		25					20	20	40
Stage	Stage GEMA					25	25	25	15	15	105
											355
PARCOURS CG2P											
R6 CG2P.07	Contrôle de gestion: gestion de la masse salariale	9	4						10		10
R6 CG2P.08	Contrôle de gestion: Application à un secteur public et à l'environnement	10	4						15		15
R6 CG2P.09	Gestion d'activités: MO et outils de pilotage de la performance continue	10	3						15	40	55
SAE 6.CG2P.01	Renforcer le contrôle de gestion et le pilotage de la performance	21		50		30	30	30	30	30	150
Stage	Stage CG2P					25	25	25	25	25	125
											355
	TOTAL RESSOURCES PARCOURS S6 GC2F GPRH	31									
	TOTAL RESSOURCES PARCOURS S6 GEMA CG2P	39									
	TOTAL SAE PARCOURS S6	21	50								
	TOTAL PARCOURS S6 GC2F GPRH	52	50								
	TOTAL PARCOURS S6 GEMA CG2P	60	50								
	TOTAL S6 GC2F GPRH	129,5	60								500
	TOTAL S6 GEMA CG2P	137,5									

Semestre 5 et 6	Parcours : Gestion comptable fiscale et financière (GC2F)	ECTS
	UE5.1 Analyser les processus de l'organisation dans son environnement	6
	UE5.2 Aider à la prise de décision	6
	UE5.3 Piloter les relations avec les acteurs internes ou externes de l'organisation	6
	UE5.4 Produire l'information comptable, fiscale et sociale de l'organisation	6
	UE5.5 Evaluer l'activité de l'organisation	6
	UE6.1 Analyser les processus de l'organisation dans son environnement	6
	UE6.2 Aider à la prise de décision	6
	UE6.3 Piloter les relations avec les acteurs internes ou externes de l'organisation	6
	UE6.4 Produire l'information comptable, fiscale et sociale de l'organisation	6
	UE6.5 Evaluer l'activité de l'organisation	6
BCC		
BCC1 (UE5.1 UE6.1)	Evaluer les processus de l'organisation	
BCC2 (UE5.2 UE6.2)	Evaluer les éléments d'aide à la prise de décision	
BCC3 (UE5.3 UE6.3)	Coordonner les relations entre les parties prenantes	
BCC4 (UE5.4 UE6.4)	Optimiser l'information comptable, fiscale, sociale produite	
BCC5 (UE5.5 UE6.5)	Optimiser les outils d'analyse et de prévision de l'activité	
	Parcours : Gestion et pilotage des ressources humaines (GPRH)	ECTS
	UE5.1 Analyser les processus de l'organisation dans son environnement	6
	UE5.2 Aider à la prise de décision	6
	UE5.3 Piloter les relations avec les acteurs internes ou externes de l'organisation	6
	UE5.4 Gérer l'administration du personnel	6
	UE5.5 Gérer le développement des RH	6
	UE6.1 Analyser les processus de l'organisation dans son environnement	6
	UE6.2 Aider à la prise de décision	6
	UE6.3 Piloter les relations avec les acteurs internes ou externes de l'organisation	6
	UE6.4 Gérer l'administration du personnel	6
	UE6.5 Gérer le développement des RH	6
BCC		
BCC1 (UE5.1 UE6.1)	Evaluer les processus de l'organisation	
BCC2 (UE5.2 UE6.2)	Evaluer les éléments d'aide à la prise de décision	
BCC3 (UE5.3 UE6.3)	Coordonner les relations entre les parties prenantes	
BCC4 (UE5.4 UE6.4)	Conduire les activités administratives des RH	
BCC5 (UE5.5 UE6.5)	Mettre en œuvre les politiques RH	
	Parcours : Gestion entrepreneuriat et management des activités (GEMA)	ECTS
	UE5.1 Analyser les processus de l'organisation dans son environnement	6
	UE5.2 Aider à la prise de décision	6
	UE5.3 Piloter les relations avec les acteurs internes ou externes de l'organisation	6
	UE5.4 Concevoir la stratégie de création de valeur	6
	UE5.5 Assurer la gestion et le développement de la chaîne de valeur	6
	UE6.1 Analyser les processus de l'organisation dans son environnement	6
	UE6.2 Aider à la prise de décision	6
	UE6.3 Piloter les relations avec les acteurs internes ou externes de l'organisation	6
	UE6.4 Concevoir la stratégie de création de valeur	6
	UE6.5 Assurer la gestion et le développement de la chaîne de valeur	6
BCC		
BCC1 (UE5.1 UE6.1)	Evaluer les processus de l'organisation	
BCC2 (UE5.2 UE6.2)	Evaluer les éléments d'aide à la prise de décision	
BCC3 (UE5.3 UE6.3)	Coordonner les relations entre les parties prenantes	
BCC4 (UE5.4 UE6.4)	Sécuriser la proposition de valeur	
BCC5 (UE5.5 UE6.5)	Optimiser le chaîne de valeur	
	Parcours : Contrôle de gestion et pilotage de la performance (CG2P)	ECTS
	UE5.1 Analyser les processus de l'organisation dans son environnement	6
	UE5.2 Aider à la prise de décision	6
	UE5.3 Piloter les relations avec les acteurs internes ou externes de l'organisation	6
	UE5.4 Concevoir des outils de contrôle de gestion	6
	UE5.5 Mettre en œuvre des leviers d'amélioration continue des performances de l'organisation	6
	UE 6.1 Analyser les processus de l'organisation dans son environnement	6
	UE6.2 Aider à la prise de décision	6
	UE6.3 Piloter les relations avec les acteurs internes ou externes de l'organisation	6
	UE6.4 Concevoir des outils de contrôle de gestion	6
	UE6.5 Mettre en œuvre des leviers d'amélioration continue des performances de l'organisation	6
BCC		
BCC1 (UE5.1 UE6.1)	Evaluer les processus de l'organisation	
BCC2 (UE5.2 UE6.2)	Evaluer les éléments d'aide à la prise de décision	
BCC3 (UE5.3 UE6.3)	Coordonner les relations entre les parties prenantes	
BCC4 (UE5.4 UE6.4)	Analyser le système de contrôle de gestion	
BCC5 (UE5.5 UE6.5)	Améliorer les outils de la performance	

II] Formation par apprentissage (FA) :

1) BUT2 : Maquette pédagogique du semestre 3 et du semestre 4

a) Parcours GC2F et GPRH

SEMESTRE 3				Répartition des coeffs par compétence					
Code ressource	TRONC COMMUN	CM/TD	Heures PT	Coefficients ressources					Total
				UE3.1	UE3.2	UE3.3	UE3.4	UE3.5	
R3.01	Environnement économique	10		17					17
R3.02	Environnement juridique	15		17					17
R3.03	Management d'activités	10		13					13
R3.04	Fiscalité	10			7				7
R3.05	Traitement numérique des données	12			18				18
R3.06	Contrôle de gestion	12			12				12
R3.07	Finance	15			10				10
R3.08	Expression/Communication et Culture Générale-3	15				20			20
R3.09	Anglais appliqué aux affaires-3	16				19			19
R3.10	Projet Personnel et Professionnel-3	2		3	3	3			9
R3.31	LV2 appliquée aux affaires	12				8			8
TOTAL RESSOURCES TRONC COMMUN S3		129							150
SAE3.01	Contribuer au développement ou à la création d'une organisation	38	52,5	25	25	25			75
SAE3.01	Contribuer au développement ou à la création d'une organisation	38	52,5	30	35	50			115
Portfolio	Portfolio -S3		7,5						0
TOTAL SAE TRONC COMMUN S3		38	60						75
TOTAL TRONC COMMUN		167	60						
PARCOURS GC2F									
R3.GC2F.11	Fiscalité	16					15		15
R3.GC2F.12	Compta appro et révision comptable	43					35		35
R3.GC2F.13	Diagnostic financier approfondi BFRE	16						40	40
SAE 3.GC2F.02	Établir le diagnostic financier d'une entreprise après avoir procédé à l'analyse des comptes annuels	36	52,5	25	25	25	50	50	175
TOTAL RESSOURCES PARCOURS GC2F									265
PARCOURS GPRH									
R3.GPRH.11	Gestion administrative individuelle des contrats	9					20		20
R3.GPRH.12	Pratique de la paie	12					20		20
R3.GPRH.13	Droit de la fonction publique	12					10		10
R3.GPRH.14	Gestion des emplois et des parcours professionnels	12						16	16
R3.GPRH.15	Pratique du recrutement	12						16	16
R3.GPRH.16	Gestion de la formation professionnelle	18						18	18
SAE 3.GPRH.02	S'assurer de la conformité du suivi individuel du salarié	18	26,25	20	15		35	50	70
SAE 3.GPRH.03	Contribuer à la mise en œuvre des outils RH	18	26,25				15	50	65
TOTAL RESSOURCES PARCOURS GPRH									235
TOTAL RESSOURCES PARCOURS S3		75							
TOTAL SAE PARCOURS S3		36							
TOTAL PARCOURS S3		111	52,5						
TOTAL S3		278	112,5						500

SEMESTRE 4				Répartition des coeffs par compétence					
Code ressource	TRONC COMMUN	CM/TD	Heures PT	Coefficients ressources					Total
				UE4.1	UE4.2	UE4.3	UE4.4	UE4.5	
R4.01	Environnement économique international	9		17					17
R4.02	Environnement juridique	9		17					17
R4.03	Management d'activités	9		13					13
R4.04	Traitement numérique des données	15			47				47
R4.05	Expression/Communication et Culture Générale-4	15				20			20
R4.06	Anglais appliqué aux affaires-4	16				19			19
R4.07	Projet Personnel et Professionnel-4	2		3	3	3			9
R4.31	LV2 appliquée aux affaires	12				8			8
TOTAL RESSOURCES TRONC COMMUN S4		87							150
SAE4.01	Participer dans le respect des contraintes réglementaires et dans une démarche de gouvernance durable à la création ou au développement d'une organisation	26	30	18	18	18			54
Portfolio	Portfolio -S4		7,5	4	4	4	5	5	22
TOTAL SAE TRONC COMMUN S4		26	37,5						76
TOTAL TRONC COMMUN		113	37,5						226
PARCOURS GC2F									
R4.GC2F.08	Fiscalité	9					20		20
R4.GC2F.09	Compta appro et révision comptable	15					30		30
R4.GC2F.10	Gestion budgétaire	12						20	20
R4.GC2F.11	Finance politique de financement	9						20	20
R4.GC2F.33	Economie, Finance et innovation	9						10	10
SAE 4.GC2F.02	Analyser la fiabilité d'un projet de reprise d'entreprise	26	30	18	18	18	30	30	114
Activité en entreprise	Activité en entreprise -GC2F			10	10	10	15	15	60
TOTAL RESSOURCES PARCOURS GC2F									274
PARCOURS GPRH									
R4.GPRH.08	Ressources humaines : Dialogue social	9					20		20
R4.GPRH.09	Environnement juridique : Droit du travail approfondi - relations individuelles	9					20		20
R4.GPRH.10	Ressources humaines : Communication RH	9						16	16
R4.GPRH.11	Ressources humaines : E-GRH	9						16	16
R4.GPRH.12	Ressources humaines : Responsabilité sociale, santé au travail et QVCT	9						18	18
R4.GPRH.33	Contrôle de gestion: tableaux de bord sociaux	9					10		10
SAE 4.GPRH.02	Dialoguer avec les représentants du personnel et les managers	26	30	18	18	18	30	30	114
Activité en entreprise	Activité en entreprise -GPRH			10	10	10	15	15	60
TOTAL RESSOURCES PARCOURS GPRH									274
TOTAL RESSOURCES PARCOURS S4		54							
TOTAL SAE PARCOURS S4		26	30						
TOTAL PARCOURS S4		80	30						
TOTAL S4		193	67,5						500

Semestre 3 et 4

Parcours : Gestion comptable fiscale et financière (GC2F)

UE 3.1 Analyser : analyser les processus de l'organisation dans son environnement - 6 crédits ECTS

UE 3.2 Décider : aider à la prise de décision - 6 crédits ECTS

UE 3.3 Piloter : piloter les relations avec les parties prenantes de l'organisation - 6 crédits ECTS

UE 3.4 Produire : produire l'information comptable, fiscale et sociale de l'organisation - 6 crédits ECTS

UE 3.5 Evaluer : évaluer l'activité de l'organisation - 6 crédits ECTS

UE 4.1 Analyser : analyser les processus de l'organisation dans son environnement - 6 crédits ECTS

UE 4.2 Décider : aider à la prise de décision - 6 crédits ECTS

UE 4.3 Piloter : piloter les relations avec les parties prenantes de l'organisation - 6 crédits ECTS

UE 4.4 Produire : produire l'information comptable, fiscale et sociale de l'organisation - 6 crédits ECTS

UE 4.5 Evaluer : évaluer l'activité de l'organisation - 6 crédits ECTS

BCC1 (UE3.1 UE4.1) Evaluer les processus de l'organisation

BCC2 (UE3.2 UE4.2) Evaluer les éléments d'aide à la prise de décision

BCC3 (UE3.3 UE4.3) Coordonner les relations entre les parties prenantes

BCC4 (UE3.4 UE4.4) Contrôler l'information comptable, fiscale et sociale produite

BCC5 (UE3.5 UE4.5) Elaborer des outils d'analyse et de prévision de l'activité

Parcours : Gestion et pilotage des ressources humaines (GPRH)

UE 3.1 Analyser : analyser les processus de l'organisation dans son environnement - 6 crédits ECTS

UE 3.2 Décider : aider à la prise de décision - 6 crédits ECTS

UE 3.3 Piloter : piloter les relations avec les parties prenantes de l'organisation - 6 crédits ECTS

UE 3.4 Administrer : gérer l'administration du personnel - 6 crédits ECTS

UE 3.5 Développer 2 : gérer le développement des ressources humaines - 6 crédits ECTS

UE 4.1 Analyser : analyser les processus de l'organisation dans son environnement - 6 crédits ECTS

UE 4.2 Décider : aider à la prise de décision - 6 crédits ECTS

UE 4.3 Piloter : piloter les relations avec les parties prenantes de l'organisation - 6 crédits ECTS

UE 4.4 Administrer : gérer l'administration du personnel - 6 crédits ECTS

UE 4.5 Développer 2 : gérer le développement des ressources humaines - 6 crédits ECTS

BCC1 (UE3.1 UE4.1) Evaluer les processus de l'organisation

BCC2 (UE3.2 UE4.2) Evaluer les éléments d'aide à la prise de décision

BCC3 (UE3.3 UE4.3) Coordonner les relations entre les parties prenantes

BCC4 (UE3.4 UE4.4) Conduire les activités administratives des RH

BCC5 (UE3.5 UE4.5) Mettre en œuvre les politiques RH

b) Parcours GEMA et CG2P

SEMESTRE 3				Répartition des coûts par compétence					
Code ressource	TRONC COMMUN	Heures	Heures PT	Coefficients ressources					Total
				UE3.1	UE3.2	UE3.3	UE3.4	UE3.5	
R3.01	Environnement économique	7,5		17					17
R3.02	Environnement juridique	24		17					17
R3.03	Management d'activités	7,5		13					13
R3.04	Fiscalité	7,5			7				7
R3.05	Traitement numérique des données	13,5			18				18
R3.06	Contrôle de gestion	9			12				12
R3.07	Finance	13			10				10
R3.08	Expression/Communication et Culture Générale-3	15				20			20
R3.09	Anglais appliqué aux affaires-3	15				19			19
R3.10	Projet Personnel et Professionnel-3	7,5		3	3	3			9
R3.31	LV2 appliquée aux affaires	15				8			8
TOTAL RESSOURCES TRONC COMMUN S3		134,5							150
SAE3.01	Contribuer au développement ou à la création d'une organisation	39	52,5	25	25	25			75
Portfolio	Portfolio-S3		7,5						0
TOTAL SAE TRONC COMMUN S3		39	60						75
TOTAL TRONC COMMUN		173,5	60						
PARCOURS GEMA									
R3 GEMA 11	Environnement juridique : Droit et entrepreneuriat	9					20		20
R3 GEMA 12	Outils et pilotage de l'organisation : Financement des activités	21						25	25
R3 GEMA 13	Management d'activités : Management opérationnel	21						25	30
R3 GEMA 14	Management d'activités : Business Model	14					30		25
SAE 3.GEMA.02	De la recherche de l'idée à la création d'activité à l'aide d'un Business Model	39	52,5	25	25	25	50	50	175
TOTAL PARCOURS GEMA									275
PARCOURS CG2P									
R3 CG2P 11	CDG : Comptabilité de gestion approfondie	15					30		30
R3 CG2P 12	CDG : Initiation à la gestion budgétaire prévisionnelle	10					20		20
R3 CG2P 13	Management d'activités : Management des opérations et pilotage de la performance	30						35	35
R3 CG2P 14	Outils et pilotage de l'organisation: Initiation à la participation et au développement d'un système d'information décisionnel	10						15	15
SAE 3.CG2P.02	Participer au diagnostic général de l'organisation	39	52,5	25	25	25	50	50	175
TOTAL RESSOURCES PARCOURS S3		65							275
TOTAL SAE PARCOURS S3		39	52,5						
TOTAL PARCOURS S3		104	52,5						
TOTAL S3		277,5	112,5						500

SEMESTRE 4				Répartition des coûts par compétence					
Code ressource	TRONC COMMUN	Heures	Heures PT	Coefficients ressources					Total
				UE4.1	UE4.2	UE4.3	UE4.4	UE4.5	
R4.01	Environnement économique international	7,5		17					17
R4.02	Environnement juridique	9		17					17
R4.03	Management d'activités	7,5		13					13
R4.04	Traitement numérique des données	22			47				47
R4.05	Expression/Communication et Culture Générale-4	15				20			20
R4.06	Anglais appliqué aux affaires-4	15				19			19
R4.07	Projet Personnel et Professionnel-4	7,5		3	3	3			9
R4.31	LV2 appliquée aux affaires	10				8			8
TOTAL RESSOURCES TRONC COMMUN S4		93,5							150
SAE4.01	Participer dans le respect des contraintes réglementaires et dans une démarche de gouvernance durable à la création ou au développement d'une organisation	27	30	18	18	18			54
Portfolio	Portfolio-S4		7,5	4	4	4	5	5	22
TOTAL SAE TRONC COMMUN S4		27	37,5						76
TOTAL TRONC COMMUN		120,5	37,5						226
PARCOURS GEMA									
R4 GEMA 08	Outils et pilotage de l'organisation : Business plan	10,5					50		50
R4 GEMA 09	Management d'activités : Marketing opérationnel et techniques de négociation	19,5						35	35
R4 GEMA 10	Management d'activités : Management opérationnel approfondi	10,5						15	15
SAE 4.GEMA.02	Construire un business plan pour vérifier la faisabilité d'une nouvelle activité	27	30	18	18	18	30	30	114
Activité en entreprise	Activité en entreprise GEMA			10	10	10	15	15	60
TOTAL PARCOURS GEMA									274
PARCOURS CG2P									
R4 CG2P 08	CDG : Prise en compte de l'aléa	7,5					20		20
R4 CG2P 09	CDG : gestion prévisionnelle approfondie	12,5					30		30
R4 CG2P 10	Management d'activités : Management des opérations approfondi	12,5						30	30
R4 CG2P 11	Outils et pilotage de l'organisation: Initiation au pilotage de la performance	7,5						20	20
SAE 4.CG2P.02	Construire, en vue de leur mise en œuvre, les outils de suivi de la performance	27	30	18	18	18	30	30	114
Activité en entreprise	Activité en entreprise CG2P			10	10	10	15	15	60
TOTAL RESSOURCES PARCOURS S4		40							274
TOTAL SAE PARCOURS S4		27	30						
TOTAL PARCOURS S4		67	30						
TOTAL S4		187,5	67,5						500

Parcours : Gestion entrepreneurial et management des activités (GEMA)

UE 3.1 Analyser : analyser les processus de l'organisation dans son environnement - 6 crédits ECTS

UE 3.2 Décider : aider à la prise de décision - 6 crédits ECTS

UE 3.3 Piloter : piloter les relations avec les parties prenantes de l'organisation - 6 crédits ECTS

UE 3.4 Entreprendre : concevoir la stratégie de création de valeur – 6 crédits ECTS

UE 3.5 Développer : assurer la gestion et le développement de la chaîne de valeur – 6 crédits ECTS

UE 4.1 Analyser : analyser les processus de l'organisation dans son environnement - 6 crédits ECTS

UE 4.2 Décider : aider à la prise de décision - 6 crédits ECTS

UE 4.3 Piloter : piloter les relations avec les parties prenantes de l'organisation - 6 crédits ECTS

UE 4.4 Entreprendre : concevoir la stratégie de création de valeur – 6 crédits ECTS

UE 4.5 Développer : assurer la gestion et le développement de la chaîne de valeur – 6 crédits ECTS

BCC1 (UE3.1 UE4.1) Evaluer les processus de l'organisation

BCC2 (UE3.2 UE4.2) Evaluer les éléments d'aide à la prise de décision

BCC3 (UE3.3 UE4.3) Coordonner les relations entre les parties prenantes

BCC4 (UE3.4 UE4.4) Modéliser la proposition de valeur

BCC5 (UE3.5 UE4.5) Développer la chaîne de valeur

Parcours : Contrôle de gestion et pilotage de la performance (CG2P)

UE 3.1 Analyser : analyser les processus de l'organisation dans son environnement - 6 crédits ECTS

UE 3.2 Décider : aider à la prise de décision - 6 crédits ECTS

UE 3.3 Piloter : piloter les relations avec les parties prenantes de l'organisation - 6 crédits ECTS

UE 3.4 Concevoir : concevoir des outils de contrôle de gestion – 6 crédits ECTS

UE 3.5 Améliorer : mettre en œuvre des leviers d'amélioration continue des performances de l'organis

UE 4.1 Analyser : analyser les processus de l'organisation dans son environnement - 6 crédits ECTS

UE 4.2 Décider : aider à la prise de décision - 6 crédits ECTS

UE 4.3 Piloter : piloter les relations avec les parties prenantes de l'organisation - 6 crédits ECTS

UE 4.4 Concevoir : concevoir des outils de contrôle de gestion – 6 crédits ECTS

UE 4.5 Améliorer : mettre en œuvre des leviers d'amélioration continue des performances de l'organis

BCC1 (UE3.1 UE4.1) Evaluer les processus de l'organisation

BCC2 (UE3.2 UE4.2) Evaluer les éléments d'aide à la prise de décision

BCC3 (UE3.3 UE4.3) Coordonner les relations entre les parties prenantes

BCC4 (UE3.4 UE4.4) Analyser le système de contrôle de gestion

BCC5 (UE3.5 UE4.5) Analyser les outils de la performance

2) BUT3 : Maquette pédagogique du semestre 5 et du semestre 6

a) Parcours GC2F et GPRH

SEMESTRE 5					Répartition des coefficients par compétence					
Code ressource	TRONC COMMUN	Heures	dont TP	Heures PT	UE5.1	UE5.2	UE5.3	UE5.4	UE5.5	Total
R5.01	Environnement économique	15			13					13
R5.02	Environnement juridique	18			18					18
R5.03	Management d'activités	18			6					6
R5.04	Traitement numérique des données Maths (12) Info (17)	27				37				37
R5.05	Psychologie sociale	9					7			7
R5.07	Expression/Communication et Culture Générale	15					11			11
R5.06	Anglais appliqué aux affaires	21					11			11
R5.08	Projet Personnel et Professionnel	6			3	3	3			9
R5.AL32	LV2 appliquée aux affaires	12					8			8
TOTAL RESSOURCES TRONC COMMUN S5		141		0						120
SAE5.01	Transformation numérique de l'organisation + SPOC Transition écologique	32		59,5	60	90	40			150
Portfolio	Portfolio-S5			8,5						0
TOTAL SAE TRONC COMMUN S5		32		68						150
TOTAL TRONC COMMUN		173		68						270
PARCOURS GC2F										
R5 GC2F.09	Fiscalité appro TVA IR	18	6					10		10
R5 GC2F.10	Compta appro et révision comptable	51	9					30		30
R5 GC2F.11	Evaluation des résultats et des performances	10	4						20	20
R5 GC2F.12	Gestion de la trésorerie et gestion de portefeuille	16	4						20	20
SAE 5.GC2F.02	Mettre en œuvre la reprise d'une entreprise	30		59,5		10	20	60	60	150
										230
PARCOURS GPRH										
R5 GPRH.09	Gestion administrative collective	10						8		8
R5 GPRH.10	Gestion de la paie approfondie	20	10					10		30
R5 GPRH.11	Politique de rémunération	12						8		8
R5 GPRH.12	Droit du travail appro - relations collectives	10						6		6
R5 GPRH.13	Pilotage social et performance sociale	15	4					8		8
R5 GPRH.14	Gestion des compétences approfondie et des talents	15							20	20
R5 GPRH.15	Gestion du recrutement approfondi	13							20	20
SAE 5.GPRH.02	Optimiser les processus administratifs RH dans une organisation	15		30		10	20	30	30	60
SAE 5.GPRH.03	Optimiser une politique de développement des compétences	15		29,5				30	30	60
										230
TOTAL RESSOURCES PARCOURS S5		95								
TOTAL SAE PARCOURS S5		30		52,5						
TOTAL PARCOURS S5		125		52,5						
TOTAL S5		298		120,5						500

SEMESTRE 6					Répartition des coefficients par compétence					
Code ressource	TRONC COMMUN	Heures	Heures PT		UE6.1	UE6.2	UE6.3	UE6.4	UE6.5	Total
R6.01	Environnement économique	10			18					18
R6.02	Management d'activités	10			19					19
R6.03	Traitement numérique des données	10				37				37
R6.04	Expression/Communication et Culture Générale	10					15			15
R6.05	Anglais appliqué aux affaires	10					14			14
R6.06	Projet Personnel et Professionnel	5			3	3	3			9
R6.07	LV2 appliquée aux affaires	10					8			8
TOTAL RESSOURCES TRONC COMMUN S6		65			40	40	40	0	0	120
Portfolio	Portfolio-S6		8,5		5	5	5	5	5	25
TOTAL SAE TRONC COMMUN S6		0	8,5							25
TOTAL TRONC COMMUN		65	8,5							145
PARCOURS GC2F										
R6 GC2F.07	Fiscalité : Imposition du patrimoine et contrôle fiscal	10						20		20
R6 GC2F.08	Compta appro	12						20		20
R6 GC2F.09	Contrôle de gestion	6							40	40
SAE 6.GC2F.01	Accompagner le développement de l'entreprise	15	42,5		30	30	30	30	30	150
Activité en entreprise	Activité en entreprise GC2F				25	25	25	25	25	125
										355
PARCOURS GPRH										
R6 GPRH.07	Contrôle de gestion Gestion de la masse salariale	10						40		40
R6 GPRH.08	Optimisation des dispositifs de responsabilité sociale QVCT	10							20	20
R6 GPRH.09	Marketing RH et marque employeur	10							20	20
SAE 6.GPRH.01	Proposer une politique RH dans le cadre d'une évolution du périmètre entreprise	15	42,5		30	30	30	30	30	150
Activité en entreprise	Activité en entreprise GPRH				25	25	25	25	25	125
										355
TOTAL RESSOURCES PARCOURS S6		30								
TOTAL SAE PARCOURS S6		15	42,5							
TOTAL PARCOURS S6		45	42,5							
TOTAL S6		110	51							500

Semestre 5 et 6	Parcours : Gestion comptable fiscale et financière (GC2F)	ECTS
	UE5.1 Analyser les processus de l'organisation dans son environnement	6
	UE5.2 Aider à la prise de décision	6
	UE5.3 Piloter les relations avec les acteurs internes ou externes de l'organisation	6
	UE5.4 Produire l'information comptable, fiscale et sociale de l'organisation	6
	UE5.5 Evaluer l'activité de l'organisation	6
	UE6.1 Analyser les processus de l'organisation dans son environnement	6
	UE6.2 Aider à la prise de décision	6
	UE6.3 Piloter les relations avec les acteurs internes ou externes de l'organisation	6
	UE6.4 Produire l'information comptable, fiscale et sociale de l'organisation	6
	UE6.5 Evaluer l'activité de l'organisation	6
BCC		
BCC1 (UE5.1 UE6.1)	Evaluer les processus de l'organisation	
BCC2 (UE5.2 UE6.2)	Evaluer les éléments d'aide à la prise de décision	
BCC3 (UE5.3 UE6.3)	Coordonner les relations entre les parties prenantes	
BCC4 (UE5.4 UE6.4)	Optimiser l'information comptable, fiscale, sociale produite	
BCC5 (UE5.5 UE6.5)	Optimiser les outils d'analyse et de prévision de l'activité	
	Parcours : Gestion et pilotage des ressources humaines (GPRH)	ECTS
	UE5.1 Analyser les processus de l'organisation dans son environnement	6
	UE5.2 Aider à la prise de décision	6
	UE5.3 Piloter les relations avec les acteurs internes ou externes de l'organisation	6
	UE5.4 Gérer l'administration du personnel	6
	UE5.5 Gérer le développement des RH	6
	UE6.1 Analyser les processus de l'organisation dans son environnement	6
	UE6.2 Aider à la prise de décision	6
	UE6.3 Piloter les relations avec les acteurs internes ou externes de l'organisation	6
	UE6.4 Gérer l'administration du personnel	6
	UE6.5 Gérer le développement des RH	6
BCC		
BCC1 (UE5.1 UE6.1)	Evaluer les processus de l'organisation	
BCC2 (UE5.2 UE6.2)	Evaluer les éléments d'aide à la prise de décision	
BCC3 (UE5.3 UE6.3)	Coordonner les relations entre les parties prenantes	
BCC4 (UE5.4 UE6.4)	Conduire les activités administratives des RH	
BCC5 (UE5.5 UE6.5)	Mettre en œuvre les politiques RH	

b) Parcours GEMA et CG2P

SEMESTRE 5				Répartition des coûts par compétence					
Code ressource	TRONC COMMUN	Heures	Heures PT	Coefficients ressources					
RS.01	Environnement économique	12		UE5.1	UE5.2	UE5.3	UE5.4	UE5.5	Total
RS.02	Environnement juridique (dont droit de la protection sociale)	24,5		13					13
RS.03	Management d'activités	11		6					18
RS.04	Traitement numérique des données	25			37				6
RS.05	Psychologie sociale	10				7			37
RS.07	Expression/Communication et Culture Générale (dont ateliers de curiosité)	18				11			7
RS.06	Anglais appliqué aux affaires	10				11			11
RS.08	Projet Personnel et Professionnel	6		3	3	3			11
RS.AL.32	LV2 appliquée aux affaires	12				8			9
RS.33	Atelier de curiosité								8
TOTAL RESSOURCES TRONC COMMUN S5		128,5	0						120
SAE5.01	Transformation numérique de l'organisation (dont SPOC Transition écologique)	42	59,5	60	50	40			150
Portfolio	Portfolio-S5		8,5						0
TOTAL SAE TRONC COMMUN S5		42	68						150
TOTAL TRONC COMMUN		170,5	68						270
PARCOURS GEMA									
RS GEMA.09	Environnement juridique: droit de la concurrence et de la consommation	16					10		10
RS GEMA.10	Outils et pilotage de l'organisation: outils de gestion du manager	30					30		30
RS GEMA.11	Management d'activités: management des équipes	18						20	20
RS GEMA.12	Management d'activités: management des relations commerciales	22						20	20
SAE 5 GEMA.02	Assurer l'encadrement optimal d'une équipe	18	29,5		10	20	30	30	90
SAE 5 GEMA.03	Manager une équipe dans le respect du cadrage	18	30				30	30	60
TOTAL PARCOURS GEMA									230
PARCOURS CG2P									
RS CG2P.09	Management d'activités: management des opérations approfondies	18					12		12
RS CG2P.10	Système d'information décisionnel, tableaux de bord et reporting approfondi	18						40	40
RS CG2P.11	Système d'info décisionnel et contrôle budgétaire	24					10		10
RS CG2P.12	Contrôle de gestion: Processus budgétaire avancé	18					10		10
RS CG2P.13	Contrôle de gestion: Comptabilité de gestion approfondie	10					5		5
SAE 5.02 CG2P	Mettre en œuvre une démarche qualité et amélioration continue de la performance	34	59,5		10	20	60	60	150
TOTAL RESSOURCES PARCOURS S5		88							230
TOTAL SAE PARCOURS S5		34	59,5						
TOTAL PARCOURS S5		122	59,5						
TOTAL S5		292,5	127,5						500
SEMESTRE 6				Répartition des coûts par compétence					
Code ressource	TRONC COMMUN	Heures	Heures PT	Coefficients ressources					
R6.01	Environnement économique	10		UE6.1	UE6.2	UE6.3	UE6.4	UE6.5	Total
R6.02	Management d'activités	10		18					18
R6.03	Traitement numérique des données	10			19				19
R6.04	Expression/Communication et Culture Générale	10			37				37
R6.05	Anglais appliqué aux affaires	10				15			15
R6.06	Projet Personnel et Professionnel	5			14				14
R6.07	LV2 appliquée aux affaires	12		3	3	3			9
TOTAL RESSOURCES TRONC COMMUN S6		67			8				8
Portfolio	Portfolio-S6		8,5	40	40	40	0	0	120
TOTAL SAE TRONC COMMUN S6		0	8,5	5	5	5	5	5	25
TOTAL TRONC COMMUN		67	8,5						145
PARCOURS GEMA									
R6 GEMA.07	Management d'activités: management de l'innovation	12					20	20	40
R6 GEMA.08	Management d'activités: communication corporate et e-réputation	15,5					20	20	40
SAE 6.01	Accompagner le changement	10	21,5	30	30	30	20	20	130
SAE 6.02	Piloter l'e-réputation d'une organisation	8	21				20	20	40
Activité en entreprise	Activité en entreprise GEMA			25	25	25	15	15	105
TOTAL PARCOURS GEMA									355
PARCOURS CG2P									
R6 CG2P.07	Contrôle de gestion: gestion de la masse salariale	8,5					10		10
R6 CG2P.08	Contrôle de gestion: Application à un secteur public et à l'environnement	8,5					15		15
R6 CG2P.09	Management d'activités: MO et outils de pilotage de la performance continue	8,5					15	40	55
SAE 6 CG2P.01	Renforcer le contrôle de gestion et le pilotage de la performance	18	42,5	30	30	30	30	30	150
Activité en entreprise	Activité en entreprise CG2P			25	25	25	25	25	125
TOTAL RESSOURCES PARCOURS S6		25,5							355
TOTAL SAE PARCOURS S6		18	42,5						
TOTAL PARCOURS S6		43,5	42,5						
TOTAL S6		110,5	51						500

Semestre 5 et 6	Parcours : Gestion entrepreneurial et management des activités (GEMA)	ECTS
	UE5.1 Analyser les processus de l'organisation dans son environnement	6
	UE5.2 Aider à la prise de décision	6
	UE5.3 Piloter les relations avec les acteurs internes ou externes de l'organisation	6
	UE5.4 Concevoir la stratégie de création de valeur	6
	UE5.5 Assurer la gestion et le développement de la chaîne de valeur	6
	UE6.1 Analyser les processus de l'organisation dans son environnement	6
	UE6.2 Aider à la prise de décision	6
	UE6.3 Piloter les relations avec les acteurs internes ou externes de l'organisation	6
	UE6.4 Concevoir la stratégie de création de valeur	6
	UE6.5 Assurer la gestion et le développement de la chaîne de valeur	6
BCC		
BCC1 (UE5.1 UE6.1)	Evaluer les processus de l'organisation	
BCC2 (UE5.2 UE6.2)	Evaluer les éléments d'aide à la prise de décision	
BCC3 (UE5.3 UE6.3)	Coordonner les relations entre les parties prenantes	
BCC4 (UE5.4 UE6.4)	Sécuriser la proposition de valeur	
BCC5 (UE5.5 UE6.5)	Optimiser le chaîne de valeur	
	Parcours : Contrôle de gestion et pilotage de la performance (CG2P)	ECTS
	UE5.1 Analyser les processus de l'organisation dans son environnement	6
	UE5.2 Aider à la prise de décision	6
	UE5.3 Piloter les relations avec les acteurs internes ou externes de l'organisation	6
	UE5.4 Concevoir des outils de contrôle de gestion	6
	UE5.5 Mettre en œuvre des leviers d'amélioration continue des performances de l'organisation	6
	UE 6.1 Analyser les processus de l'organisation dans son environnement	6
	UE6.2 Aider à la prise de décision	6
	UE6.3 Piloter les relations avec les acteurs internes ou externes de l'organisation	6
	UE6.4 Concevoir des outils de contrôle de gestion	6
	UE6.5 Mettre en œuvre des leviers d'amélioration continue des performances de l'organisation	6
BCC		
BCC1 (UE5.1 UE6.1)	Evaluer les processus de l'organisation	
BCC2 (UE5.2 UE6.2)	Evaluer les éléments d'aide à la prise de décision	
BCC3 (UE5.3 UE6.3)	Coordonner les relations entre les parties prenantes	
BCC4 (UE5.4 UE6.4)	Analyser le système de contrôle de gestion	
BCC5 (UE5.5 UE6.5)	Améliorer les outils de la performance	